

Extrait
du registre des délibérations
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

Membres en exercice : 6 Membres présents : 5 Procurations : 0 Absents : 1 Convocation en date du : 07/04/2023	L'An deux mil vingt trois Le 14 avril à 18 heures le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du Conseil Syndical
<u>Présents</u> : GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, THION Raymond, ALBE Jean-Luc, <u>Procurations</u> : 0 <u>Absents</u> : ESCANDE Renaud, <u>Secrétaire de séance</u> : PIALOT Christian	

Objet : Tarifs du camping saison d'été 2023

Le Président invite le Conseil Syndical à fixer les tarifs du camping pour la saison d'été 2023 comme suit :

- Emplacement : 5,00 euros la nuit
- Adulte : 4,08 euros la nuit
- Enfants de 12 à 18 ans : 4,00 euros la nuit
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit
- Groupes (à partir de 10 personnes) et participants des manifestations sportives : 3,38 euros la nuit
- Groupes (à partir de 10 personnes) et participants de manifestations sportives enfants de 12 à 18 ans : 3,30 euros la nuit
- Location emplacement longue durée (à partir d'un mois) : 90 euros par mois
- Branchement borne électrique : 4,00 euros par jour

Le Conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité
DE VALIDER les tarifs proposés par le Président.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président

Joël GAUTHIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.